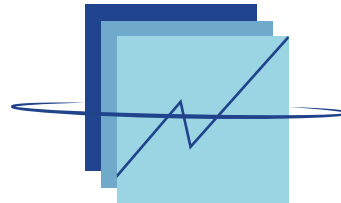


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

2022-2023

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL



Janvier 2025

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Directeur général Dr Abdou DIOUF

ORIENTATIONS

Directeur général adjoint

Dr Momath CISSE

COORDINATION DE LA REDACTION

Conseiller en charge des Situations économiques et sociales

Elhadji Omar SENGHOR

Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale

Mamadou Ngalgou KANE

Directeur des statistiques démographiques et sociales

Atoumane FALL

COMITE DE REDACTION

Chapitres	Rédacteurs
TERRITOIRE	Boubacar DIOUF
POPULATION	Aby Mody DIOP/Daouda DIOP
OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE
TRAVAIL - EMPLOI	Moussa SALL/Manga NDIAYE
REVENUS – SALAIRES	Thierno Birahim NIANG/Binetou DIALLO BATHILY/ Ngoné MBAYE
LOGEMENT, EQUIPEMENT DES MENAGES ET ACCES à INTERNET	Mamadou DIOP
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Alioune Badara DIAGNE
PROTECTION SOCIALE	Moussa SALL
JUSTICE	Ngor KABE
SANTE	Fatou DIOUF/Bouye BA
POPULATION VULNERABLE	Aïda Ngom DIOP/Tidiane KAMARA
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Ousseynou NDIAYE/Ibrahima BALDE/Bouye BA
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Ibrahima BAH
COMPTES ECONOMIQUES	Khadim SOURANG/Ndoffene DIOUF/Ndeye Ma- rème dite Maguette DIOP
SITUATION FINANCIERE	Iphygénie SARR
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA/Elhadji TINE/Ngoné MBAYE/Bouba- car BALDE/Bouye BA
ECHANGES EXTERIEURS	Bassirou DIOUF/ Ismaïla DIALLO
ENTREPRISES	Moustapha SAMB/Thierno Birahim NIANG
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Amath SALL
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Binetou Diallo BATHILY/ Djibril DOUMBOUYA
ENERGIE-MINES-CARRIERES	Fatou Laye MBAYE
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Manga NDIAYE/Mamadou NDIAYE/Abdou TINE
SERVICES	Seydou BA/Mamadou NDIAYE/Elhadji KANDE/ Mamadou DIALLO

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOM
	Mbaye FAYE
Direction à l'Action régionale	Nalar K. Serge MANEL
	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
	Mambodj FALL
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Ndoumbé Dame DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Insa SADIO
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO

INFOGRAPHIE ET DIFFUSION

Infographie

Fodé DIEDHIOU

Diffusion

Dr Elhadji Malick GUEYE/Alain François
DIATTA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email : statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	7
AVANTT PROPOS.....	9
SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION	10
CHAPITRE I: TERRITOIRE.....	11
I.1. Le Sénégal dans la zone CEDEAO.....	12
I.2. Organisation administrative et territoriale.....	14
CHAPITRE II: POPULATION.....	17
II.1. Structure de la population.....	18
II.2. Répartition de la population par région et milieu de résidence.....	20
II.3. Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration).....	22
CHAPITRE III: OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT.....	25
III.1. Occupation du Sol.....	26
III.2. Typologie de l'habitat.....	28
III.3. Changement climatique et effet de serre.....	30
SECCION B. EMPLOI – REVENUS.....	32
CHAPITRE IV: TRAVAIL - EMPLOI.....	33
IV.1. Population en âge de travailler.....	34
IV.2. Travail familial.....	36
IV.3. Chômage	38
IV.4. Emploi dans le secteur formel.....	40
CHAPITRE V: REVENUS - SALAIRES.....	43
V.1. Salaires.....	44
V.2. Revenus des ménages	46
V.3. Retraites (IPRES-FNR)	48
SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES.....	50
CHAPITRE VI: LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES.....	51
VI.1. Logement.....	52
VI.2. Équipement des ménages.....	54
VI.3. Accès aux moyens de télécommunication et à internet.....	56
CHAPITRE VII: EAU, ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE.....	59
VII.1. Eau	60
VII.2. Assainissement	62
VII.3. Sources d'énergie des ménages	64

CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE	67
VIII.1. Allocations familiales	68
VIII.2. Assistance et secours	70
VIII.3. Programmes d'assistance sociale	72
CHAPITRE IX : JUSTICE.....	75
IX.1. Établissements et personnel pénitentiaire.....	76
IX.2. Population carcérale.....	78
CHAPITRE X : SANTE.....	81
X.1. Personnels et équipements de santé	82
X.2. Analyse économique du secteur de la santé	84
CHAPITRE XI : POPULATION VULNÉRABLE.....	87
XI.1. Situation des enfants.....	88
XI.2. Situation des femmes.....	90
XI.3. Sécurité alimentaire.....	92
CHAPITRE XII: ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION.....	95
XII.1. Analyse économique du secteur de l'éducation	96
XII.2. Préscolaire	98
XII.3. Élémentaire	100
XII.4. Moyen et secondaire	102
XII.5. Formation professionnelle.....	104
CHAPITRE XIII : CULTURE ET LOISIRS	107
XIII.1. Culture et loisirs.....	108
SECTION D. ÉCONOMIE – FINANCES.....	110
CHAPITRE XIV: COMPTES ÉCONOMIQUES.....	111
XIV.1. Agrégats macroéconomiques.....	112
XIV.2. Croissance	114
XIV.3. Production des branches	116
XIV.4. Prix à la consommation	118
CHAPITRE XV: SITUATION FINANCIÈRE.....	121
XV.1. Activités financières.....	122
XV.2. Assurance.....	124
XV.3. Auxiliaires financiers.....	126
CHAPITRE XVI: FINANCES PUBLIQUES	129
XVI.1. Recettes et dons.....	130

XVI.2. Dépenses publiques.....	132
XVI.3. Déficit budgétaire et dette publique.....	133
CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTERIEURS.....	137
XVII.1. Importations.....	138
XVII.2. Exportations.....	140
XVII.3. Balance commerciale et investissements directs étrangers.....	142
SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF.....	144
CHAPITRE XVIII: ENTREPRISES.....	145
XVIII.1 Démographie des entreprises.....	146
XVIII.2. Caractéristiques des entreprises	148
CHAPITRE XIX: AGRICULTURE.....	151
XIX.1. Production.....	152
XIX.2. Valeur ajoutée agricole.....	154
XIX.3. Caractéristiques des exploitations.....	156
CHAPITRE XX: ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PÊCHE.....	159
XX.1. Elevage.....	160
XX.2. Sylviculture.....	162
XX.3. Pêche – Aquaculture.....	164
CHAPITRE XXI: INDUSTRIE ET CONSTRUCTION.....	167
XXI.1. Industrie.....	168
XXI.1. Construction	170
CHAPITRE XXII: ENERGIE MINES ET CARRIERES.....	173
XXII.1. Bilan énergétique	174
XXII.2. Pétrole-gaz naturel	176
XXII.3. Autres produits extractifs	178
CHAPITRE XXIII: SERVICES.....	181
XXIII.1. Transport.....	182
XXIII.2. Autres services	184
XXIII.3. Prix de production des services	186
SECTION F. ANNEXES.....	188
CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRE.....	189

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACF	Action contre la Faim
ADS	Aéroport du Sénégal
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANADS	Archivage national des Données du Sénégal
ANAT	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APU	Administration Publique
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEP	Brevet d'Etude Professionnelle
BDEF	Banque de Données économiques et financières
BNSP	Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers
BP	Bureau des Prix
BRT	Bus Rapid Transit
BT	Brevet de Technicien
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CLM	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition
CM	Chef de Ménage
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DAPSA	Direction de l'Analyse et de la Prévision des statistiques agricoles
DEFCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DGPSN	Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
DHORT	Direction de l'Horticulture
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPRE	Direction de la planification et de la Recherche
DSC	Division des Statistiques conjoncturelles
DSDS	Direction des Statistiques démographiques et sociales
DSE	Direction des Statistiques économiques
DSECN	Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale
DST	Direction des Statistiques et du Travail
EDS	Enquête Démographie de Santé
EERH	Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail
EHCVM	Enquête harmonisé sur les Conditions de Vie des Ménages
EME	Etablissements de Monnaie électronique
ENES	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENETS	Enquête nationale sur l'emploi du temps au Sénégal
EPS	Etablissement public de Santé
FAR	Femme en âge de reproduction
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FAP	Femme en Age de Procréer
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FNR	Fonds national de Retraite

GAB	Guichet Automatique de Banque
ICC	Indice des coûts de construction
IDE	Investissements Directs Etrangers
IHPI	Investissements Directs Etrangers
IPI	Indice de la production industrielle
IPM	Institut de Prévoyance Maladie
IPPS	Indice des Prix de Production des Services
IPRES	Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal
ISBLSM	Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MEPA	Ministère de l'Élevage et de la Protection Animale
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPAI	Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Innovation
MSAS	Ministère de la santé et de l'Action sociale
NINEA	Numéro d'Identification national des Entreprises et des Associations
NACE	Note d'Analyse du commerce extérieur
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PEGN	Position extérieure globale nette
PEV	Programme élargi de Vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PNBSF	Programme national des Bourses et de la sécurité familiale
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RDB	Revenu disponible brut
RGE	Recensement général des Entreprises
RGPH	Recensement général de la Population et de l'habitat
RNDB	Revenu national disponible brut
RNSE	Rapport national sur la situation de l'Éducation
RNU	Registre national unique
SARL	Sociétés A Responsabilité Limitée
SDAS	Services départementaux de l'Action sociale
SECNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire
SESN	Situation économique et sociale nationale
SFD	Système Financier Décentralisé
SNPS	Stratégie nationale de Protection sociale
SRAS	Services régionaux de l'Action sociale
SUARL	Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
TBO	Tableau de Bord
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEF	Tableau de l'Économie Française
TER	Train Express Régional
FNR	Fonds national de retraite
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'État
TPE	Terminaux de Paiement électronique
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
VA	Valeur ajoutée

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du pays.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.

Dr Abdou DIOUF

Directeur général

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVIII : ENTREPRISES

CHAPITRE XIX : AGRICULTURE

CHAPITRE XX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XXI : INDUSTRIE ET CONSTRUCTION

CHAPITRE XXII : PETROLE ET GAZ

CHAPITRE XXIII : SERVICES

CHAPITRE XVIII: ENTREPRISES

XVIII.1 Démographie des entreprises

Au Sénégal, le nombre d'entreprises immatriculées au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) est passé de 84 870 en 2022 à 95 982 en 2023. Globalement, il est noté sur la période 2019-2023 une tendance à la hausse des immatriculations avec une évolution moyenne annuelle de 15,8%.

Suivant le type de l'unité, les entreprises personnes physiques sont prépondérantes avec une proportion de 70,8% des immatriculations en 2023. Elles sont suivies des entreprises personnes morales représentant 13,0%.

La répartition des nouvelles immatriculations par régime juridique montre que les entreprises individuelles représentent 71,1% du total des immatriculations en 2023. Elles sont suivies des Groupements d'Intérêt économique (GIE) (6,5%), des Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) (2,6%) et des Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée (SUARL) (2,2%).

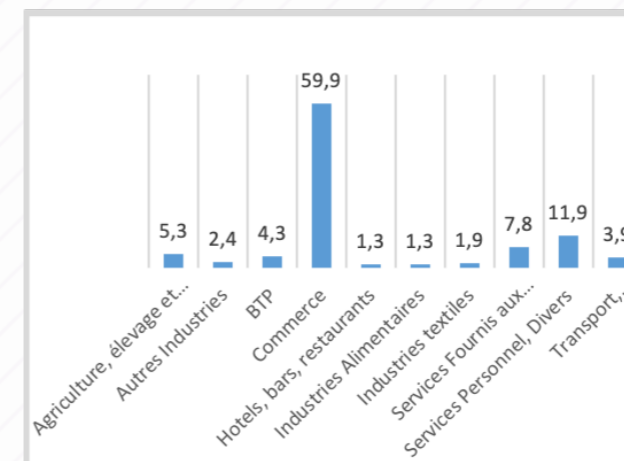
Selon l'activité principale, le commerce reste l'activité la plus déclarée pour les nouvelles immatriculations (59,5% des unités économiques en 2023 contre 43,3% en 2022). Il est suivi des services personnels et divers (10,7%) puis des services fournis aux entreprises (7%).

Selon les caractéristiques des entrepreneurs, la création d'entreprises reste dominée par les hommes. En effet, depuis 2019, la proportion d'entreprises individuelles appartenant à des hommes varie entre 70 et 72%. Suivant l'âge, la majorité des propriétaires d'entreprises individuelles est relativement jeune. En effet, en 2023, 43,9% des entrepreneurs individuels ont un âge compris entre 25 et 34 ans. En 2022, cette proportion était de 42,2%. Cette tranche est suivie de près par ceux âgés entre 35 et 55 ans qui représentent 38,6% de l'effectif des entrepreneurs.

Définitions :

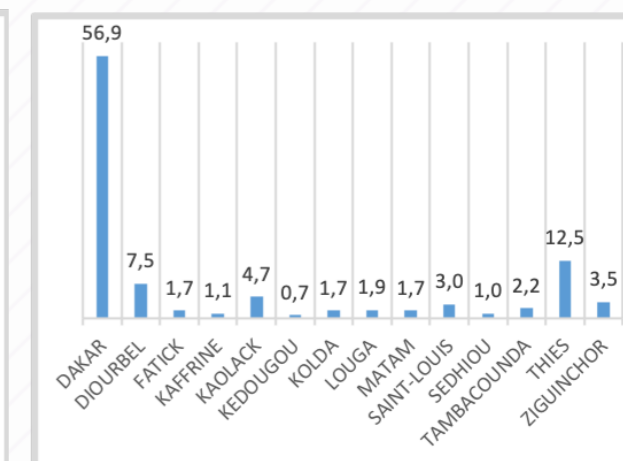
L'immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Graphique XVIII.1 : Répartition des entreprises nouvellement immatriculées par branche d'activités en 2023



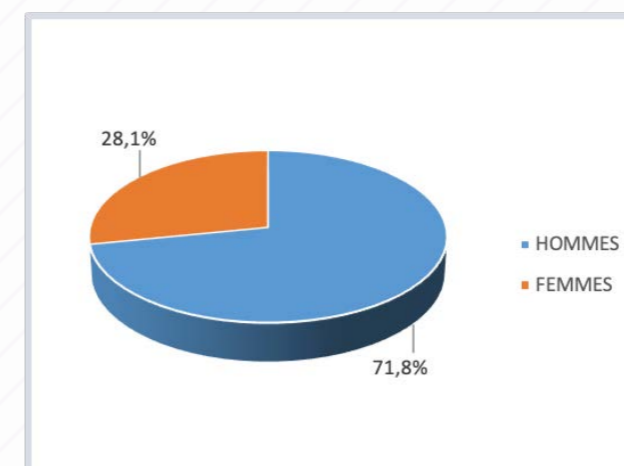
Source : ANSD/DSE

Graphique XVIII.2 : Répartition des entreprises nouvellement immatriculées par région en 2023



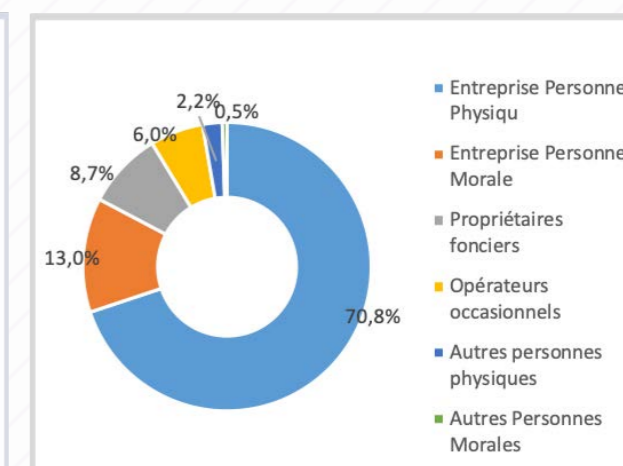
Source : ANSD/DSE

Graphique XVIII.3 : Parts des immatriculations en 2023 selon le sexe de l'entrepreneur



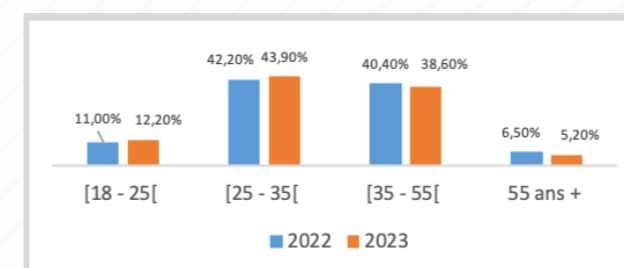
Source : ANSD/DSE

Graphique XVIII.4 : Parts des immatriculations en 2023 selon le type de l'unité



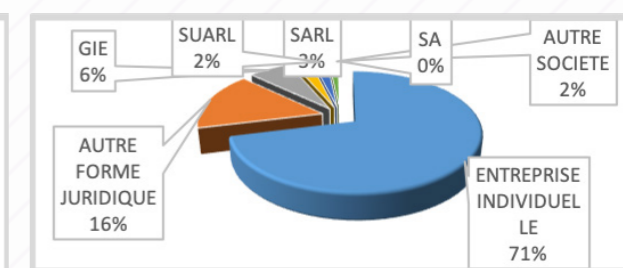
Source : ANSD/DSE

Graphique XVIII.5 : Répartition des entrepreneurs individuels par tranche d'âge en 2022 et 2023



Source : ANSD/DSE

Graphique XVIII.6 : Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique en 2023



Source : ANSD/DSE

XVIII.2. Caractéristiques des entreprises

Cette section traite d'abord des caractéristiques des entreprises du secteur moderne en analysant la structure des entreprises selon la taille. Ensuite, l'activité des entreprises est suivie à partir du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée, des charges de personnel et des investissements.

En 2022, le nombre d'entreprises du secteur moderne est évalué à 18 281 unités contre 18 266 unités en 2021. L'analyse de la répartition par secteur montre que les entreprises s'activent plus dans les services (49,6%) et le commerce (31,6%). Les Batiments et Travaux publics (BTP) constituent le secteur le moins représenté avec 9,1%.

Selon la taille, la structure des entreprises est majoritairement composée de Petites et Moyennes Entreprises (PME) avec une proportion de 93,7% dont 83,8% de petites entreprises. Cette proportion de PME est répartie comme suit : 46,5% pour les services, 29,6% pour le commerce, 10,5% pour l'industrie et 7,1% pour les BTP.

L'activité économique des entreprises poursuit son dynamisme après l'épisode néfaste de la crise sanitaire du COVID-19 observée durant la période 2019-2020. En effet, le chiffre d'affaires des entreprises s'est accru de 19,5% passant de 16 856,1 milliards CFA en 2021 à 20 135,2 milliards en 2022. Cette situation est tributaire de la hausse simultanée notée dans tous les

macro secteurs avec des évolutions de 21,1% et 20,5% du chiffre d'affaires de l'industrie et du commerce ; celui des services et des BTP ayant respectivement augmenté de 17,2% et 9,5%.

La production des entreprises du secteur moderne est passée de 12 028,1 milliards FCFA en 2021 à 14 052,7 milliards en 2022, soit une hausse de 16,8%. De même, la valeur ajoutée (VA) de ces entreprises s'est revigorée de 15,3% passant de 3 110,7 milliards en 2021 à 3 587,0 milliards CFA en 2022. Cette situation est essentiellement imputable aux hausses de la VA dans les tous les secteurs particulièrement les BTP (+25,3) et l'industrie (+23,6).

Pour les charges de personnel, les entreprises du secteur moderne ont supporté 1 896,8 milliards en 2022 contre 1 713,4 milliards FCA en 2021, soit une évolution de 10,7%. Cette hausse est consécutive aux cumuls des charges supportées par les entreprises dans les différents macro secteurs notamment au niveau des industries (14,7%), du commerce (10,5%) et des services (9,5%).

Les investissements des entreprises du secteur moderne ont augmenté de 21,4% et s'établissent à 17 473,8 milliards FCFA en 2022 contre 14 388,8 milliards FCFA en 2021. Cette hausse est essentiellement imputable à l'évolution des investissements dans les secteurs de l'industrie (27,2%), des services (18,5%) et du commerce (9,4%) malgré la contreperformance notée dans le secteur des BTP (-5,2%).

Définitions :

Secteur moderne : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclu les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

Taille des entreprises : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-12/RAPPORT%20BDEF%202022.pdf>

Tableau XVIII.1 : Evolution du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée et des charges de personnel

		Indicateurs (en milliards de FCFA)			Evolution (%) 2022/2021
		2020	2021	2022	
Total 1		13 817,3	16 856,1	20 135,2	19,5
Chiffre d'affaires	Industrie	4 959,0	6 580,1	8 008,6	21,7
	BTP	1 122,4	1 322,3	1 448,2	9,5
	Commerce	4 892,6	5 607,7	6 755,5	20,5
	Services	2 843,3	3 346,0	3 922,9	17,2
Total 2		9 720,6	12 028,1	14 052,7	16,8
Production	Industrie	4 752,8	6 304,9	7 580,4	20,2
	BTP	1 220,6	1 355,2	1 485,3	9,6
	Commerce	792,3	871,0	969,7	11,3
	Services	2 954,9	3 497,1	4 017,4	14,9
Total 3		2 645,8	3 110,7	3 587,0	15,3
Valeur ajoutée	Industrie	963,2	1 295,7	1 601,8	23,6
	BTP	223,4	211,1	264,6	25,3
	Commerce	247,3	258,0	270,6	4,87
	Services	1 211,9	1 345,8	1 449,9	7,73
Total 4		1 577,8	1 713,4	1 896,8	10,7
Charge de personnel	Industrie	515,2	555,5	636,2	14,5
	BTP	130,7	134,6	138,4	2,8
	Commerce	164,0	176,4	194,9	10,5
	Services	768,0	846,9	927,4	9,5
Total 5		12 758,0	14 388,8	17 473,8	21,4
Investissement	Industrie	6 055,4	7 608,3	9 677,2	27,2
	BTP	794,6	728,1	690,6	-5,2
	Commerce	802,4	727,0	795,3	9,4
	Services	5 105,5	5 325,4	6 310,7	18,5

Source : ANSD, Banque de Données économiques et financières (BDEF), 2022

Tableau XVIII.2 : Evolution du nombre d'entreprises du secteur moderne de 2017 à 2022

	Nombre d'entreprises						Evolution (%) 2022/2021
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
INDUSTRIE	1 938	2 009	2 186	2 167	2 242	2 203	-1,7
Industries Alimentaires	1 036	1 073	1 163	1 167	1 192	1 163	-2,4
Industries Textiles	58	61	66	66	68	59	-13,2
Autres Industries	844	875	957	934	982	981	-0,1
BTP	1 377	1 449	1 587	1 571	1 652	1 656	0,2
Bâtiments, Travaux, Publics	1 377	1 449	1 587	1 571	1 652	1 656	0,2
COMMERCE	4 784	5 020	5 441	5 418	5 616	5 566	-0,9
Commerce	4 784	5 020	5 441	5 418	5 616	5 566	-0,9
SERVICES	7 354	7 757	8 395	8 373	8 756	8 856	1,1
Transport, télécommunication	1 199	1 265	1 379	1 364	1 434	1 453	1,3
Hôtels, Bars, Restaurants	616	653	687	676	709	715	0,8
Services Fournis aux Entreprises	4 053	4 301	4 692	4 692	4 922	4 985	1,3
Services Personnel, Divers	1 486	1 538	1 637	1 641	1 691	1 703	0,7
Total Général	15 453	16 235	17 609	17 529	18 266	18 281	0,1

Source : ANSD, Banque de Données économiques et financières (BDEF), 2022

CHAPITRE XIX: AGRICULTURE

XIX.1. Production

En 2023, l'État a subventionné 195 000 tonnes d'engrais. L'urée reste l'engrais le plus subventionné en quantité, avec 86 000 tonnes, suivie de la formule 6.20.10 (43 000 tonnes) et de la formule 15.15.15 (30 000 tonnes).

Les taux de mise en place des engrais organiques sont de 98,2 % pour les engrais foliaires et 94,2 % pour les engrais organiques solides. En ce qui concerne l'amendement organique et les biostimulants solides, ils sont à 100 %.

Par conséquent, comparée à la campagne agricole de 2022/2023, une nette augmentation de 157,1 % est notée sur les quantités d'engrais organiques solides et reste faible pour les engrais foliaires avec 4,6 %.

Les quantités subventionnées de semences incluent 88 256,3 tonnes pour l'arachide, 23 245 tonnes pour le manioc et 14 000 tonnes pour le riz pluvial. Quant aux semences de niébé ordinaire, de maïs certifié et de sorgho certifié, les quantités subventionnées sont respectivement de 7 700 tonnes, 4 500 tonnes et 1 425 tonnes.

Pour la campagne agricole 2023/2024, la production de mil est estimée à 1 260 709 tonnes, marquant une hausse de 14,9 % par rapport à celle de 2022/2023.

Le maïs a aussi connu une augmentation notable de 8,5%, atteignant 855 032,8T. Le riz

paddy reste la céréale la plus cultivée avec 1 525 464 T (+8,3%). Elle représente ainsi 38,0% de la production céréalière totale qui est estimée à 4 015 165 T, soit +9,59% par rapport à la campagne précédente. La performance des cultures céréalières résulte d'une augmentation de 3,7% des superficies emblavées et d'une amélioration moyenne des rendements de 5,7%.

Par ailleurs, entre 2022/2023, les cultures industrielles ont enregistré une croissance moyenne de 4,8 % pour la production et de 3,5 % pour les superficies emblavées. La production d'arachide, en particulier, a augmenté de 11,6 % en 2023, grâce à une hausse de 2,3 % des surfaces cultivées, soutenue par une amélioration de 9,0 % des rendements. Le rendement du niébé a également progressé, atteignant une moyenne de 708 kg/ha en 2023. Cette augmentation de 36,6 % par rapport à 2022 a conduit à une croissance significative de 45,7 % de la production.

La production horticole a légèrement augmenté en 2023 de 0,7%, après une baisse de 2,3% en 2022. Le comportement, en 2023, est la résultante d'une hausse de 2,1% de la production fruitière combinée à une reprise de la production des légumes de 0,4% après -2,7% en 2022. La production totale de fruits et légumes s'établit ainsi à 1 558 050 T en 2023.

Définitions :

NPK : Azote (N), phosphore (P2O5), et potassium (K2O)

6-20-10 : 6 % d'azote (N), 20 % de phosphore (P2O5) et 10 % de potassium (K2O)

15-15-15: 15 % de chaque nutriment (N, P, K).

15-10-10: 15 % d'azote, 10 % de phosphore, 10 % de potassium.

9-23-30: phosphore (23 %) et en potassium (30 %) par rapport à l'azote (9 %)

10-10-20: Équilibre relatif entre azote et phosphore (10 % chacun) avec un apport plus élevé en potassium (20 %)

Phosphate: Contient principalement du phosphore sous forme de phosphate (P2O5)

DAP (Diammonium Phosphate): 18 % d'azote (N) et 46 % de phosphore (P2O5) Urée: 46 % d'azote (N)

Tableau XIX.1 : Quantité d'engrais subventionnée en 2023

Formules d'engrais	2023 (en tonnes)
6 20 10	43 000
15 15 15	30 000
15 10 10	12 000
9 23 30	3 000
10 10 20	15 000
Phosphate	20 000
DAP	6 000
Urée	86 000

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Tableau XIX.2 : Quantité prévue et mise en place pour les intrants organiques en 2023

Type	Prévision	Mise en place
Engrais foliaire	105 338 (Litres)	103 500 (Litres)
Engrais organique solide	9 000 (T)	8 475 (T)
Amendement organique	3 000 (T)	3 000 (T)
Biostimulant solide	2 (T)	2 (T)

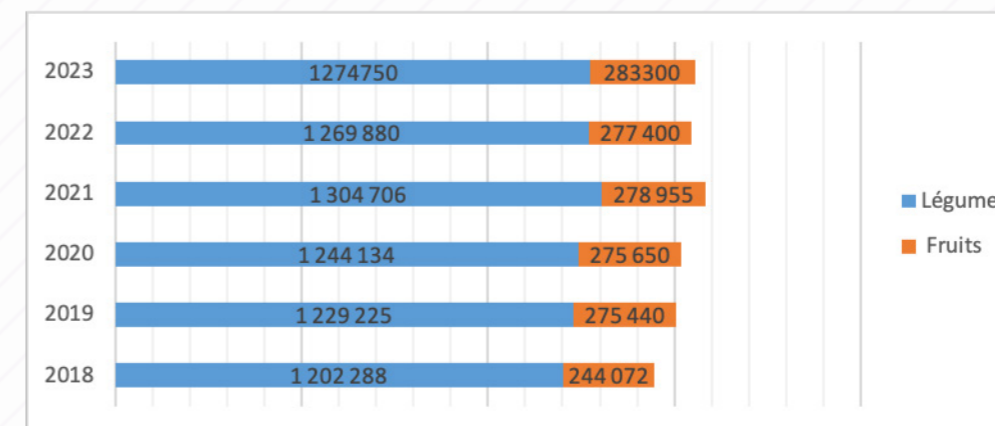
Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Graphique XIX.1: Evolution de la production totale en quantité de 2019 à 2023

Semences	2023 (en tonnes)
Arachides	88 256,35
Mais hybride	494
Mais certifié	4 500
Blé certifié	350
Sorgho certifié	1 425
Riz Pluvial (Sahel et autres variétés)	14 000
Riz Pluvial (Nerica plateau et autres)	2 000
Fonio	80
Manioc	23 245
Niébé Certifié	2 059
Niébé ordinaire	7 700

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Graphique XIX.2 : Evolution de la production totale en quantité de 2019 à 2023



Source : Direction de l'horticulture (DHORT)

XIX.2. Valeur ajoutée agricole

La valeur ajoutée du secteur agricole, à prix constants, a observé une baisse de 0,9% en 2022. Cette contre-performance est imputable à la baisse des productions de « coton graine » (-26,7%), des « Tubercules et légumes à cosse sec » (-17,5%) et de « l'Arachide et autres oléagineux » (-9,9%). La production d'arachide a été négativement impactée par la chute de 11,3% des rendements, en dépit d'une légère hausse des superficies emblavées (+1,0%). En effet, la mauvaise campagne agricole de 2022 est la conséquence des longues pauses pluviométriques et des attaques sur la production d'arachide, de niébé et de coton.

Toutefois, la production des autres cultures s'est bonifiée, atténuant la baisse de la VA. En effet, les valeurs ajoutées des sous-branches « Autres produits agricoles et activités de soutien », « Culture de fruits, plantes et fleurs, pépinières, plantes pour boisson » et « Céréales » se sont rehaussées de 14,3%, 6,5% et 5,3%, respectivement.

Définitions :

Valeur ajoutée : richesse créée au cours d'une période,

Branche d'activité : regroupement homogène des unités de production, Croissance : augmentation de la production,

En savoir plus :

Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021 (base 2014)

Les comptes nationaux trimestriels du Sénégal (4^{ème} trimestre 2023)

Tableau XIX.3 : Evolution de la valeur ajoutée de l'agriculture

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur ajoutée du secteur primaire (en milliards de francs CFA au prix de référence de 2014)	1 836,4	1 915,3	2 149,80	2 161,70	2 175,3	2343,8
Valeur ajoutée Agriculture et activités annexes (en milliards de francs CFA au prix de référence de 2014)	1 204,9	1 255,5	1484,70	1494,20	1 482,7	1610,4
Taux de croissance du secteur agricole (en %)	10,21	4,19	18,26	0,64	-1,5	8,6

Source : Comptes nationaux ANSD

Tableau XIX.4 : Evolution de la croissance des sous branches de l'agriculture (en %)

Sous-branches de l'agriculture	2018	2019	2020	2021	2022
Culture de céréales	13,3	0,4	33,6	-4,3	5,1
Culture de Tubercules et légumes à cosse sec	17,3	13,9	15,8	7,0	-17,3
Culture de légumes et épices	7,4	7,6	-0,5	9,9	2,7
Culture de fruits, plantes et fleurs, pépinières, plantes pour boisson	-1,4	2,4	7,0	8,6	-0,51
Arachide et autres oléagineux (sauf graine de coton)	7,3	-5,2	26,4	-5,8	-9,9
Culture du coton graine	-24,6	9,4	20,9	6,6	-26,7
Autres produits agricoles et activités de soutien	31,8	47,9	-7,8	9,0	14,0
Total	10,2	4,2	18,3	0,6	-1,5

Source : Comptes nationaux ANSD

XIX.3. Caractéristiques des exploitations

Les disparités notables dans la répartition des chefs de ménages agricoles au Sénégal selon la région et le sexe demeurent en 2023. Ainsi, à l'échelle nationale, 87,9 % des chefs de ménages agricoles sont des hommes. Cependant, entre 2022 et 2023, la proportion des femmes chefs de ménages agricoles est passée de 11,1% à 12,1%, soit une légère hausse de 1 pdp.

Egalement, dans toutes les régions, le nombre d'hommes chefs de ménages est supérieur à celui des femmes. Cette domination masculine est particulièrement marquée dans les régions de Kaffrine (96,0%), Kolda (95,5%) et Tambacounda (95,1%). Cependant, la région de Dakar se distingue de par sa proportion plus élevée de femmes cheffes de ménages agricoles (34,8%) et est suivie par les régions de Ziguinchor (33,9%) et Saint-Louis (19,5%).

Au Sénégal, la majorité des chefs de ménages agricoles sont des adultes. En effet, 66,8% d'entre eux ont entre 31 et 64 ans. En outre, les personnes âgées (65 ans et plus) représentent plus du quart des chefs de ménages agricoles, soit 25,2 %. En revanche, les jeunes, moins de 30 ans, ne constituent que 7,9 % des chefs de ménages.

Comparé à 2022, le nombre de jeunes chefs de ménages agricoles a connu une hausse

en 2023. En effet, les moins de 35 ans ne représentaient que 5,1% tandis qu'en 2023, les moins de 30 ans, à eux seuls, font 7,9%.

Les responsables de parcelles sont majoritairement de sexe masculin (94,5%). Cette prépondérance est constatée au niveau des régions, exceptée celle de Sédhiou où 35,4% sont des femmes. Ils sont pour la plupart (66,6%) âgés entre 35 et 64 ans et 22,60% ont au moins 65 ans. La présence des moins de 35 ans responsables des parcelles a diminué de moitié entre 2020 et 2023, passant de 21,43% à 10,8%.

En moyenne, un ménage agricole exploite 3,0 hectares. Les ménages des régions de Kaffrine emblavent de plus grandes superficies avec 5,4 ha en moyenne. À l'inverse, ceux des régions de Dakar (0,8 ha), Matam (0,8 ha) et Ziguinchor (1,2 ha) en exploitent moins. Par ailleurs, les ménages dirigés par des femmes exploitent en moyenne moins de terres (1,5 ha) que ceux dirigés par des hommes (3,0 ha).

Les résultats du RGPH-5 montrent que l'écrasante majorité (94,7%) des ménages agricoles s'active dans la culture pluviale, avec des proportions variant légèrement selon la région. Ainsi, elle est moins présente dans la région de Saint-Louis (59,7%) du fait de l'importance de la culture irriguée (hors maraichage) et de la culture de décrue qui s'y pratiquent et qui mobilisent respectivement 47,4% et 33,5% des ménages agricoles.

Définitions :

Ménages agricoles : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche). RGPHAE 2013

Parcelle : surface continue de terres déclarées par un agriculteur, sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.

Exploitation agricole : unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

NPK : fertilisant générique composé de l'Azote (N), du Phosphore (P) et du Potassium (K).

En savoir plus :

Enquête Annuelle Agricole, DAPSA <https://anads.ansd.sn/index.php/catalog/DAP/?page=1&ps=15&repo=DAP>

Topic Agriculture, <https://senegal.opendataforafrica.org/>

Tableau XIX.5 : Répartition des ménages par région selon le sexe du chef de ménage

REGION	Masculin	Féminin	Total
DAKAR	65,15	34,85	100,00
ZIGUINCHOR	66,13	33,87	100,00
DIOURBEL	90,46	9,54	100,00
SAINT-LOUIS	80,54	19,46	100,00
TAMBACOUNDA	95,14	4,86	100,00
KAOLACK	91,58	8,42	100,00
THIES	93,44	6,56	100,00
LOUGA	91,45	8,55	100,00
FATICK	92,86	7,14	100,00
KOLDA	95,52	4,48	100,00
MATAM	88,29	11,71	100,00
KAFFRINE	96,04	3,96	100,00
KEDOUGOU	87,64	12,36	100,00
SEDHIOU	90,91	9,09	100,00
Total	87,87	12,13	100,00

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle 2023-2024, DAPSA

Tableau XIX.6 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la classe d'âge et le sexe du chef de ménage

Sexe	Moins de 30 ans	31 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	65 ans plus
Masculin	8,21	17,54	25,74	23,98	24,53
Féminin	6,27	10,67	23,97	28,81	30,28
Total	7,98	16,70	25,52	24,57	25,23

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle 2023-2024, DAPSA

Tableau XIX.7 : Superficie moyenne emblavée par ménage selon le sexe du chef

Sexe du CM	Moyenne	Ecart-type	Borne inf	Borne sup
Masculin	3,0	0,1	2,9	3,1
Féminin	1,5	0,1	1,3	1,7
Ensemble	3,0	0,1	2,9	3,1

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle 2022-2023, DAPSA

Tableau XIX.8 : Répartition des ménages agricoles par région selon le type de culture pratiquée

Région	Culture pluviale	(hors maraichage)	Culture de décrue
Dakar	85,1%	27,6%	0,0%
Ziguinchor	97,6%	11,6%	0,0%
Diourbel	98,8%	3,4%	0,0%
Saint-Louis	59,7%	47,4%	33,5%
Tambacounda	98,9%	4,0%	4,5%
Kaolack	98,8%	5,4%	0,0%
Thiès	97,3%	7,9%	0,0%
Louga	98,8%	3,3%	0,0%
Fatick	99,0%	5,5%	0,0%
Kolda	98,0%	9,8%	0,0%
Matam	87,7%	14,3%	24,8%
Kaffrine	99,1%	4,5%	0,0%
Kédougou	99,2%	5,2%	0,0%
Sédhiou	98,3%	11,0%	0,0%
Sénégal	94,7%	10,2%	4,6%

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

CHAPITRE XX: ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

XX.1. Elevage

L'élevage au Sénégal est essentiellement pratiquée par les ménages et constitue un secteur important dans l'atteinte de la sécurité alimentaire, la nutrition et la création d'emplois. En 2023, le cheptel est évalué à 22 681 milliers de têtes après 21 497 milliers de têtes en 2022, soit une augmentation de 5,5%. Cela est le résultat du taux d'accroissement de toutes les espèces notamment les caprins (+7,9%), les ovins (+5,8%) et les porcins (+3,1%). L'effectif de la volaille s'élève à 97 072 milliers de têtes en 2023 contre 92 891 milliers de têtes en 2022, soit un relèvement de 4,5%. Cette situation est

expliquée par l'augmentation de la volaille industrielle (+65 075 milliers de têtes).

La production totale du secteur est passée de 722,5 à 769,8 milliards de FCFA entre 2022 et 2023. Par ailleurs, son poids dans le Produit Intérieur Brut (PIB) est resté stable à 3,5% malgré une légère baisse de sa contribution dans la Valeur ajoutée du secteur primaire qui est passé de 23,5% à 23,2%. Toutefois, sa valeur ajoutée à prix constants, évaluée à 544,6 milliards FCFA en 2023, a augmenté de 6,5% après 5,7% en 2022.

Définitions :

Production de la volaille industrielle équivaut à la production de poussins

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>

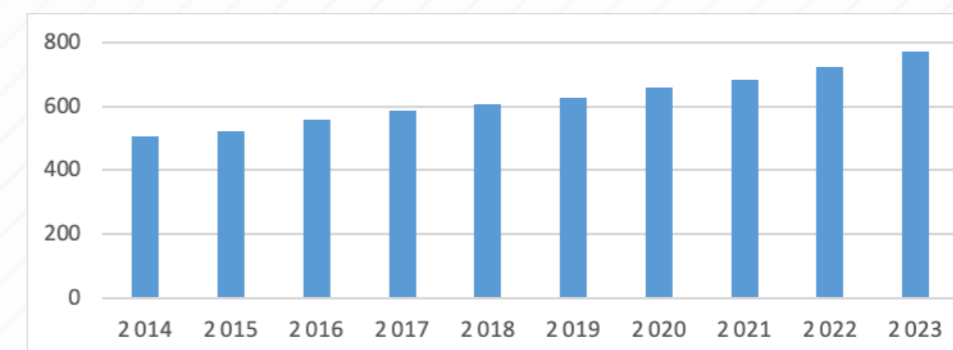
Projection de la CEPSE/MEPA

Tableau XX.1 : VA ajoutée (en milliards de FCFA à prix constant)

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VA Elevage	363,0	372,9	405,4	419,8	435,8	449,7	469,1	483,6	511,2	544,6
VA primaire	1 306,8	1 445,9	1 524,0	1 698,9	1 836,4	1 915,3	2 149,8	2 168,1	2 175,5	2343,8
PIB	9 775,0	10 397,4	11 058,3	11 877,4	12 614,9	13 196,9	13 374,0	14249,2	14793,8	15431,5

Source : ANSD, Comptes nationaux

Graphique XX.1 : Production (en milliards de FCFA à prix constants)



Source : ANSD, Comptes nationaux

XX.2. Sylviculture

En 2022, les recettes d'exploitation forestière et de chasse sont estimées à 3,46 milliards de FCFA, soit une augmentation de 13,9% (environ 366,9 millions de FCFA) par rapport à 2021. Cette progression est due à une croissance simultanée des recettes domaniales (exploitation forestière et cynégétique) de 13,9% pour atteindre 2,76 milliards de FCFA, et des recettes issues des contentieux de 4,6%, pour atteindre 723,1 millions de FCFA.

Par contre, les recettes d'exploitation forestière se sont repliées de 336,7 millions de FCFA en 2023 par rapport à 2022. Cette contre performance résulte d'une diminution des recettes domaniales de 320,2 millions de FCFA et des recettes contentieuses de 16,5 millions de FCFA.

Le charbon de bois, principale source d'énergie pour la cuisson des ménages, a atteint en 2022 un volume de production de 958 072 quintaux, marquant une légère progression de 2,4% par rapport à 2021. Toutefois, l'année 2023 a été marquée par une chute spectaculaire de la production, qui s'est établie à 521 651 quintaux, représentant une baisse drastique de 45,6%.

Concernant le bois d'œuvre, après une forte augmentation de 73,3 % en 2022, la quantité exploitée a enregistré une baisse significative de 33,2% en 2023.

L'exploitation des produits forestiers non ligneux a connu une baisse entre 2021 et 2022. En effet, les quantités de Ditakh, Jujube, Koungham

et d'Encens se sont fortement repliées, respectivement de 58,7%, 55,0%, 44,5% et 32,8%.

De même, la production en quantité du pain de singe (bouye) a connu une sensible baisse de 6,4%, passant de 3 819 tonnes à 3 622 tonnes entre 2021 et 2022.

Cependant, durant la même période, la production de Madd, de Nététou, de Gomme Arabique et d'Huile de palme ont connu un accroissement considérable.

En 2023, la production non ligneuse a maintenu son dynamisme à la baisse, enregistrant une baisse de 23,9% par rapport à 2022.

Cette situation est sous l'effet conjugué de la forte baisse enregistrée dans la production de Feuilles de Ronier (-61,4%), de Madd (-60,6%), d'Encens (-57,7%), de Gomme Arabique (-54,2%), de Ditakh (-49,1%), de Nététou (-48,3%) de Gomme Mbep (-32,8%).

En 2022, la valeur ajoutée du sous-secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière a augmenté de 1,2 %, un taux inférieur à celui de 2021 (1,9 %). Malgré sa faible contribution à la croissance économique nationale, la valeur ajoutée à prix courants a atteint 70,1 milliards de FCFA, soit une hausse de 16,0 % par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par une production accrue, compensant une baisse des prix des produits forestiers.

Comparativement à 2022, la valeur ajoutée du secteur s'est bonifiée de 2,2% en 2023.

Définitions :

Cynégétique : relatif à la chasse

Bois d'œuvre : suite à la suspension de l'exploitation du bois d'œuvre destiné aux scieries, seul le bois d'œuvre destiné aux artisans/menusiers locaux constitue un produit contingenté dans cette catégorie.

En savoir plus :

Rapport annuel 2022 et 2023, Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021/www.ansd.sn

Tableau XX.1: Recettes de l'exploitation forestière et de la chasse

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2021/2022	2022/2023
Domaniales	2 057	202	1 881	2 368	2 407	2 742	2 421,5	13,9	-11,7
Contentieuses	990	673	985	410	691	723	707	4,6	-2,3
Total	3 047	875	2 866	2 778	3 098	3 465	3 128	11,8	-9,7

Source : DEFCCS

Tableau XX. 2: Evolution des prélèvements contrôlés des produits ligneux

Produits (Unité)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2021/2022	2022/2023
Bois d'œuvre (Pieds)	1 790	281	350	341	341	591	395	73,3	-33,2
Charbon de bois (Quintaux)	973 271	916 607	948 478	961 698	935 226	958 072	521 651	2,4	-45,6
Bois d'artisanat (Stère)	27 092	47	100	49	12 713	10 680	9 240	-16,0	-13,5
Panneaux de crinting (Pieds)	43 470	34 400	35 000	51 510	49 260	69 510	51 360	41,1	-26,1

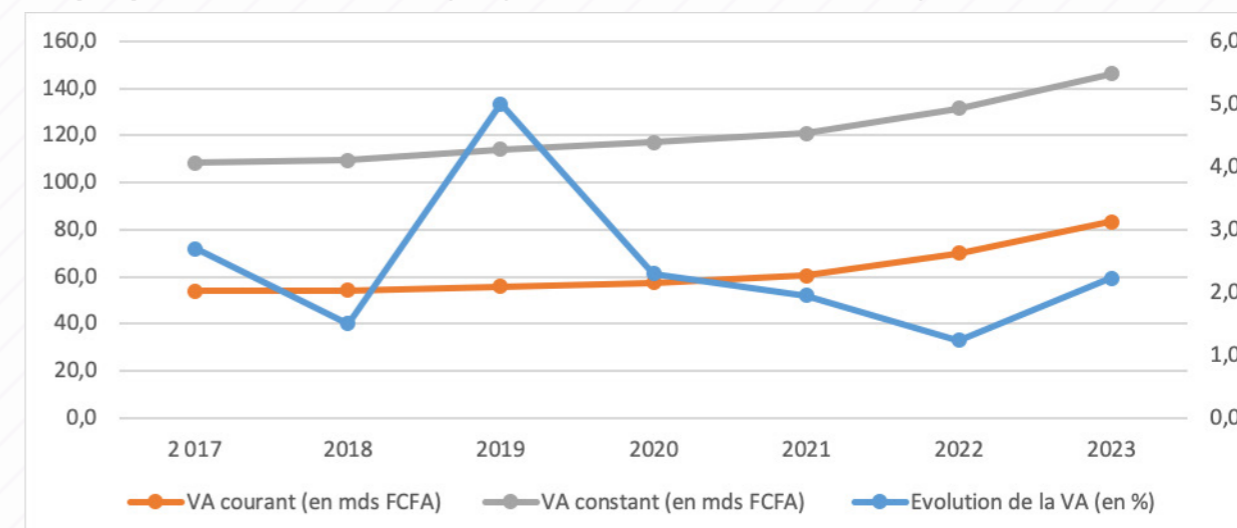
Source : DEFCCS

Tableau XX.3 : Evolution des prélèvements contrôlés des produits forestiers non ligneux (tonnes)

Produits	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2021/2022	2022/2023
Ditakh	1 524	723	890	282	1 737	718	365	-58,7	-49,1
Jujube	967	447	1 016	2 244	1 152	519	519	-55,0	0,0
Koungham	62	103	118	5 090	29	16	45	-44,5	178,3
Madd	1 864	946	705	4 385	1 043	1 600	630	53,4	-60,6
Nététou	303	599	195	1 643	366	440	228	20,3	-48,3
Pain de singe	2 725	2 980	3 104	18 657	4 082	3 819	3 622	-6,4	-5,2
Gomme Mbep	74	111	152	12 269	110	111	75	1,3	-32,8
Gomme Arabique	194	127	146	166	153	240	110	56,9	-54,2
Huile de palme (litre)	169	258	162	387	194	288	154	48,5	-46,7
Feuilles de Ronier	231	140	331	2 506	273	314	121	14,8	-61,4
Encens (Gowé)	307	297	816	719	950	639	270	-32,8	-57,7

Source : DEFCCS

Graphique XX.2 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques



Source : Comptes nationaux ANSD

XX.3. Pêche – Aquaculture

Au Sénégal, la pêche et l'économie maritime occupent une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par leur contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois, ainsi qu'aux exportations.

La production du secteur de la pêche et de l'aquaculture a connu une progression de la valeur ajoutée, à prix constants, de 1,3% en 2022 après une contre-performance avec une contraction de sa valeur ajoutée de 6,6% en 2021 et une chute de 8,2% en 2020.

Cette performance s'explique principalement par la faible hausse notée dans la production du sous-secteur de la pêche (+0,02%), notamment celle de la pêche artisanale (+2,6%), malgré une bonne conduite de la production de la branche pisciculture (+15,0%).

En effet, les débarquements de la pêche se sont légèrement accrus de 0,7% en 2022 comparés à 2021, après une chute de 9,3% en 2021 et de 8,2% en 2020. La situation observée sur les débarquements est consécutive à une hausse de ceux de la pêche artisanale (2,6%) et une baisse de ceux de la pêche industrielle (-5,2%). Le repli de la pêche industrielle est expliqué d'une part, par la baisse du nombre de bateaux qui est passé de 3 699 navires en 2021 à 3 473 navires en 2022, et d'autre part, par le retard dans l'obtention de licence par certains armements et l'interdiction de la pêche à l'appât dans la baie de Hann, ont entraîné le retrait de l'activité des navires de l'Union européenne dans la Zone économique exclusive (ZEE)

Définitions :

La pêche est toute activité conduite pour extraire des poissons et d'autres organismes aquatiques des eaux.

L'aquaculture consiste dans la culture d'organismes aquatiques, y compris poissons, mollusques, crustacés et plantes aquatiques (FAO, 1997).

En savoir plus :

RAC 2023-Rapport-de-synthese/DGPPE

Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021/www.ansd.sn

sénégalaise.

Par ailleurs, la valeur commerciale des débarquements de la pêche a connu une hausse de 2,8% en 2022 par rapport à 2021, passant de 226,8 à 233,0 milliards de FCFA.

En outre, les exportations de produits halieutiques se sont élevées à 226,7 milliards de FCFA en 2022, après 250,1 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 9,4%. En volume, les exportations évaluées à 241,5 milles tonnes se sont repliées de 10,8% sur la même période.

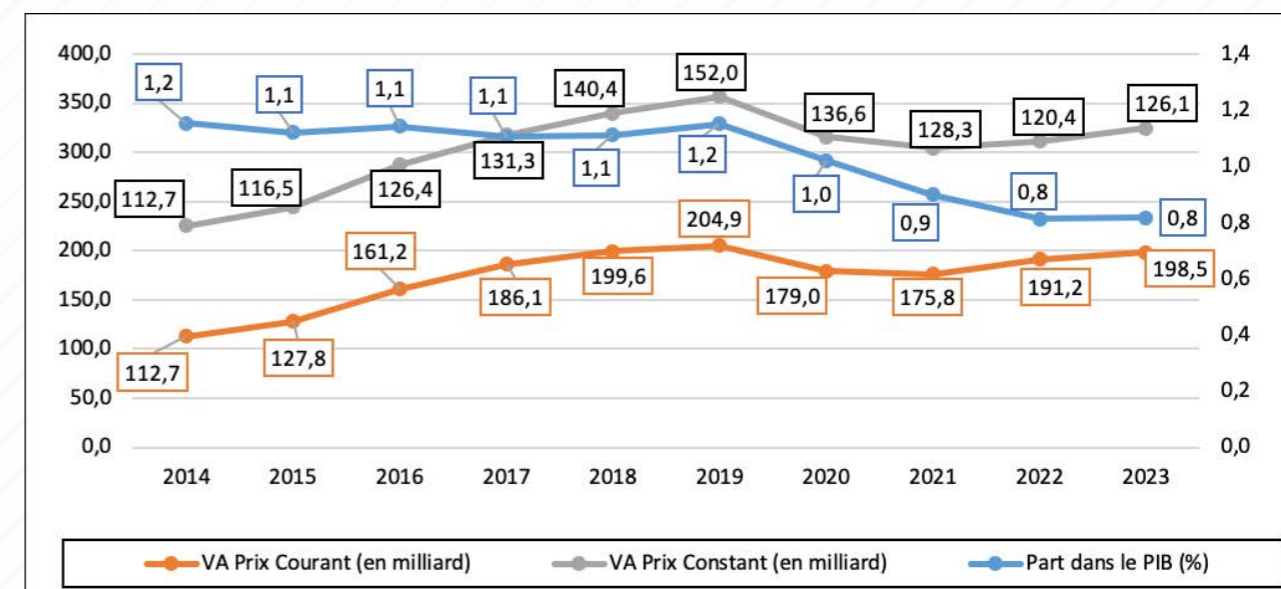
Concernant l'année 2023, la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture a connu un repli de la valeur ajoutée de 6,6% à prix constants comparée à 2022.

Cette contreperformance du secteur s'explique principalement par la contraction notée dans la production du sous-secteur de la pêche (-8,1%), notamment celle de la pêche industrielle (-18,9%) et celle artisanale (-1,9%), amoindrie par la bonne conduite de la production de la branche aquacole (+14,0%), grâce à la mise en place de 24 nouvelles écloseries privées en 2023, contre 21 stations en 2022.

Comme l'année 2022, la valeur commerciale de la production de la pêche a également connu une baisse (-7,2%) en 2023, en s'établissant à 216,2 milliards de FCFA.

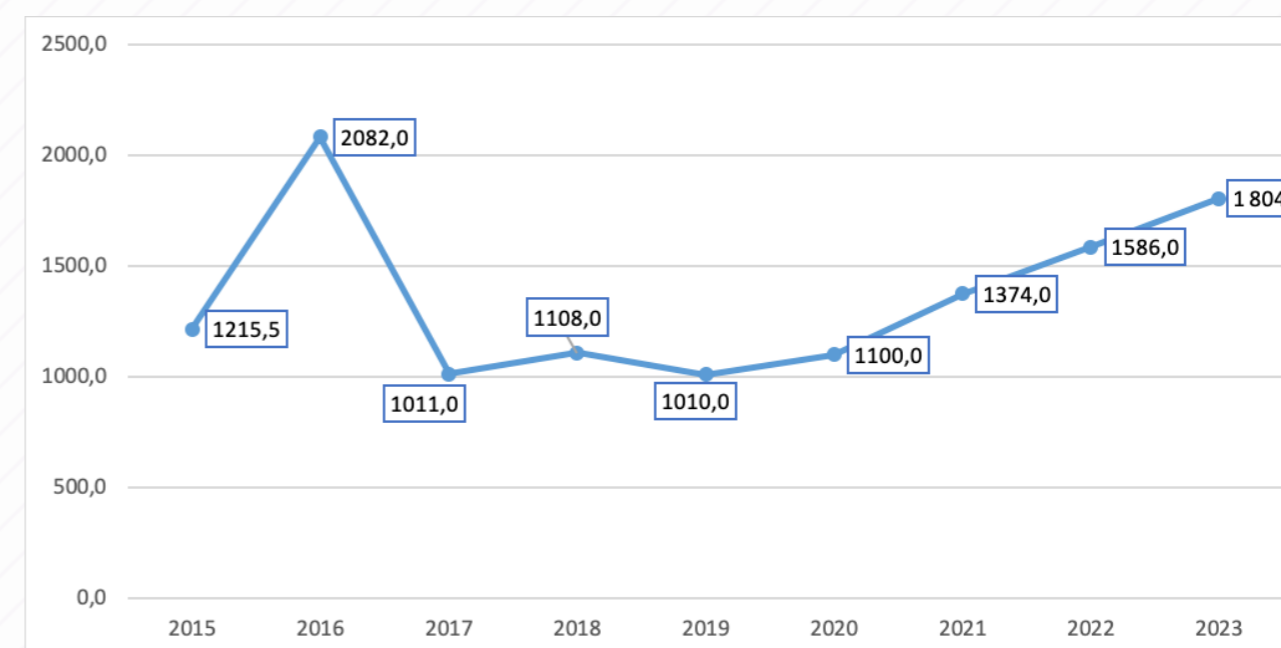
S'agissant des exportations de produits halieutiques, elles se sont améliorées de 13,3% en volume et de 29,0% en valeur commerciale.

Graphique XX. 3 : Evolution de la valeur ajoutée (en milliards de FCFA) et de la part (en %) du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le PIB



Source : ANSD

Graphique XX.3 : Evolution de la production aquacole (en tonne)



Source : RAC2023-DGPPE

CHAPITRE XXI: INDUSTRIE ET CONSTRUCTION

XXI.1. Industrie

En 2022, l'indice de la production industrielle (du secteur moderne) s'améliore de 0,3% relativement à celui de 2021. Ce résultat est imputable à la performance notée dans les industries environnementales (+28,2%), celles relatives à l'électricité, au gaz et à l'eau (+8,1%) ainsi que celles manufacturières (+1,7%). Toutefois, un repli de l'activité est noté dans les industries extractives (-10,0%).

Toutefois, en 2023, l'indice de la production industrielle se rétracte de 3,1% comparativement à celle de 2022. Cette situation s'explique par la contreperformance de la production dans les industries extractives (-19,8) sur la période.

Les prix de la production industrielle ont, en revanche, poursuivi en 2022 leur tendance haussière, amorcée depuis 2016. En termes de variation annuelle, une augmentation de 17,2 % est enregistrée en 2022. En revanche, une diminution de 1,4 % est notée en 2023. La hausse des prix en 2022 est principalement attribuée à l'augmentation des prix des produits des industries extractives (+22,7%) et manufacturiers (+18,2%). Par ailleurs, une stabilité des prix est observée dans les secteurs des industries environnementales ainsi que dans ceux de « l'électricité, du gaz et de l'eau ».

Définitions :

L'IHPI rénové base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

L'IPPI rénové base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

La production du secteur industriel est un indicateur statistique qui permet de mesurer le niveau de production des entités manufacturières, minières et des services publics.

En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/Indicateur/indice-harmonise-de-la-production-industrielle-ihpi>

En 2023, il est noté une baisse des prix de la production industrielle de 1,4%, imputable à la baisse des prix des produits des industries manufacturières (-4,3%) et ceux des produits des industries extractives (-0,3%). Toutefois, les prix de l'électricité, du gaz et de l'eau se relèvent de 16,9%. Par ailleurs, ceux des produits des industries environnementales sont restés stables en 2023, relativement à ceux de l'année précédente.

Au titre de la production industrielle globale (aussi bien du secteur moderne que de l'informel), elle s'est relevée de 2,5% en volume en 2022, comparativement à celle de 2021. Ce résultat est principalement lié au dynamisme de l'activité de production et de distribution d'électricité et de gaz (+13,3%) et à la bonification des activités de production et de distribution d'eau et d'assainissement (+10,9%).

En 2023, la production industrielle globale s'est améliorée de 6,0% par rapport à celle de 2022. Ce résultat est imputable à la bonne tenue de la production dans la quasi-totalité des branches, hormis, celle des industries extractives qui s'est détériorée de 10,9% sur la période sous revue.

Tableau XXI.1 : Evolution de l'indice de la production industrielle du secteur formel (hors égrenage de coton)

	Indice de production industrielle (IHPI)					Evolution (%)	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
INDUSTRIES EXTRACTIVES	110,9	95,4	126,5	113,8	91,3	-10,0	-19,8
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	108,2	113,7	128,4	130,6	131,6	1,7	0,8
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	122,8	127,0	134,3	145,2	150,7	8,1	3,8
INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES	118,4	134,0	237,2	304,1	336,7	28,2	10,7
ENSEMBLE	110,3	112,5	132,6	133,0	128,9	0,3	-3,1

Source : ANSD, IHPI, 2023

Tableau XXI.2 : Evolution de l'indice des prix de production industrielle du secteur formel (hors égrenage de coton)

	Indice des prix de production industrielle (IPPI)					Evolution (%)	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
INDUSTRIES EXTRACTIVES	135,0	159,2	162,8	199,8	199,2	22,7%	-0,3%
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	98,7	97,2	110,6	130,8	125,2	18,2%	-4,3%
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	95,1	102,6	102,6	102,6	120,0	0,0%	16,9%
INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES	79,1	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0%	0,0%
ENSEMBLE	102,5	104,9	115,3	135,1	133,2	17,2%	-1,4%

Source : ANSD, IPPI, 2023

Tableau XXI.3 : Production du secteur industriel (Formel et informel) par branche d'activités

	Production en volume (milliard de francs CFA)					Evolution (%)	
	2019	2020	2021	2022*	2023*	2022/2021	2023/2022
ACTIVITES EXTRACTIVES	664,0	651,0	777,5	773,6	689,3	-0,5%	-10,9%
ACTIVITES MANUFACTURIERES	5 342,4	5 285,1	5 641,2	5 708,4	6 160,4	1,2%	7,9%
FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	2 721,6	2 642,5	2 792,4	2 879,0	2 890,1	3,1%	0,4%
RAFFINAGE DU PETROLE ET COKE-FICTION	452,0	420,9	462,2	351,7	568,3	-23,9%	61,6%
FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	273,7	251,6	260,5	274,3	279,4	5,3%	1,9%
FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	477,4	511,8	575,9	584,9	664,7	1,6%	13,6%
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	1 417,7	1 458,3	1 550,1	1 618,5	1 757,9	4,4%	8,6%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, GAZ ET SUPPORTS ENERGETIQUES	568,5	608,1	651,6	738,5	804,8	13,3%	9,0%
DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS	251,3	262,6	283,4	314,3	331,6	10,9%	5,5%
Total Général	6 826,2	6 806,8	7 353,7	7 534,8	7 986,1	2,5%	6,0%

Source : ANSD, La note d'analyse des Comptes nationaux, 2023

*comptes semi définitifs 2022 et provisoires 2023

XXI.1. Construction

La construction représente une part importante du secteur secondaire, avec une contribution moyenne de 10,03 % sur la valeur ajoutée (VA) du secteur de 2019 à 2023. En 2022, la VA a diminué de 0,60 %, avant d'augmenter de 9,68 % en 2023. Elle est ainsi passée de 351,14 milliards de F CFA en 2021 à 349,02 milliards de F CFA en 2022, puis à 382,80 milliards de F CFA en 2023⁸.

Aux prix constants, ces évolutions sont traduites par une baisse de 5,35 points de pourcentage en 2022, suivie d'une hausse de 7,00 points de pourcentage en 2023 (361,6 milliards de FCFA en 2021 contre 342,3 milliards en 2022, puis 366,2 milliards en 2023p).

Durant la première phase (2021-2022), l'ICC a progressé, passant de 7,52% à 9,12%. Cependant, la seconde phase (2022-2023) a été

marquée par un ralentissement, avec un taux de croissance de 1,78 % en 2023.

Cette variation des coûts de construction est principalement due à l'évolution des « matériaux de construction », leur composante majeure, qui représente 73,02 % de l'ICC. Les coûts des matériaux de base, tels que le ciment ordinaire, les graviers et le fer à béton, ont suivi une tendance similaire à celle de l'ICC sur la période.

Quant à la main-d'œuvre, qui contribue à environ 25,80 % des coûts de construction, elle a également évolué parallèlement à l'ICC depuis 2019. Le taux de croissance de cet indice est passé de 7,68% en 2021 à 7,85 % en 2022, avant de baissé de 4,01 % en 2023.

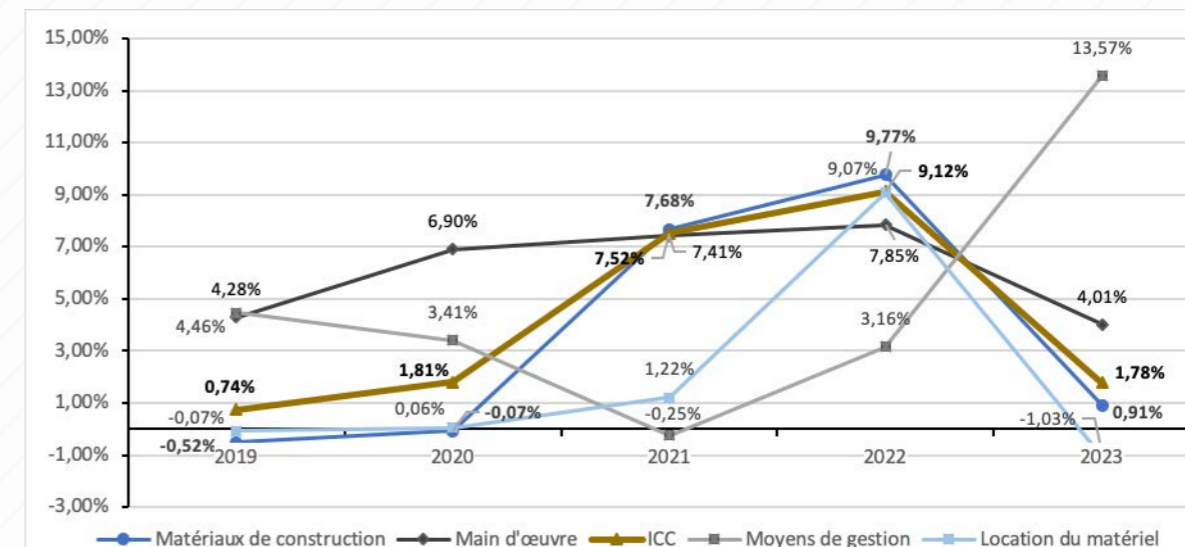
Définitions :

Indice des coûts de construction (ICC) : Cet indice mesure l'évolution des coûts de la construction des logements à usage d'habitation.

En savoir plus :

Voir Indice du Coût de la Construction, sur www.ansd.sn

Graphique XXI.1 : Evolution des principales composantes de l'ICC sur la période 2019-2023



Source : **Source** : ANSD/Bureaux des Prix.

Tableau XXI.4 : Valeur ajoutée des activités de construction (milliards FCFA aux prix courants)

Année	2 019	2 020	2 021	2 022	2023p
VA Construction	392,5	318,9	351,14	349,02	382,80
VA secondaire	3 232,50	3 277,00	3 649,3	4 270,4	4385,5

Source : ANSD 2024. Comptes nationaux définitifs 2022 & Trimestriels T4-2023.

Tableau XXI.5 : Valeur ajoutée aux prix de 2014 de la construction en volume (milliards FCFA)

Année	2 019	2 020	2021	2 022	2023p
VA Construction	399,1	341,5	361,6	342,3	366,2
Evolution	14,32%	-14,43%	5,89%	-5,35%	7,00%

Source : ANSD 2024. Comptes nationaux définitifs 2022 & Trimestriels T4-2023.

CHAPITRE XXII: ENERGIE MINES ET CARRIÈRES

XXII.1. Bilan énergétique

En 2023, la production d'électricité s'élève à 6 654,02 GWh contre 5 908,5 GWh en 2022, soit une hausse de 12,3 % (+745,52 GWh). L'analyse montre une production globale d'énergie de la Senelec de 1 737,97 GWh, soit 26,1% de l'énergie totale produite (28,02 % en 2022). Le reste a été fourni par les achats d'énergie à hauteur de 4 916,05 GWh (73,9%).

La thermique représente 80,5 % de la production totale d'électricité au Sénégal, devant l'hydraulique (8,1%), le solaire (5,6%) et l'éolien (5,7%).

La puissance installée est de 1 960,1 MW en 2023 contre 1 789,0 MW en 2022 soit une hausse de 9,6%.

En savoir plus :

RMA : il est déterminé un Revenu Maximum Autorisé (RMA) sur trois exercices, qui se base sur des conditions économiques prédéterminées permettant à la CRSE d'anticiper sur les tendances de prix tout en permettant à la société de supporter ses charges d'exploitation et ses investissements à venir. En effet, il est prévu dans le contrat de concession de Senelec que les tarifs de vente au détail exclusive ne peuvent excéder le seuil autorisé par la formule de contrôle des revenus servant de base de calcul du RMA.

L'énergie totale facturée à l'ensemble de la clientèle est de 5 404, 5 GWh en 2023. Elle a augmenté de 11,2% (4 862,6 GWh) par rapport à 2022.

Le prix moyen global du kWh est de 128,91 FCFA en 2023 contre 110,18 FCFA en 2022 soit une hausse de 18,54 FCFA (16,93%).

En 2023, l'écart sur le Revenu maximum autorisé (RMA) est de 249,28 milliards, soit une baisse de 25,20% par rapport à 2022 (333,245 milliards).

Les achats d'énergie représentent 74% de la production nationale.

Tableau XXII.1 : Production et Vente d'électricité

	2021	2022	2023	Evolution
Production brute (GWh)	5167,4	5908,5	6654,1	12,3%
Vente d'énergie (GWh)	4191,1	4862,6	5404,5	11,2%

Source : SENELEC, 2023

Tableau XXII.2 : Prix moyen d'électricité (FCFA /KWh)

	2021	2022	2023	Evolution
Prix moyen de l'électricité (F CFA /KWh)	111,73	110,18	128,91	16,9%
Basse Tension	115,02	115,35	131,55	14,0%
Moyenne Tension	113,64	111,99	139,03	24,1%
Haute Tension	85,02	83,84	98,35	17,3%

Source : SENELEC, 2023

Tableau XXII.3 : Production par sources d'énergie (GWh)

Production par sources d'énergie (GWh)	2022	2023	Ecart (2023/2022)	Variations (2023/2022)
Thermique	4 645,8	5 357,8	712,0	0,2
Hydraulique	485,8	540,4	54,6	0,1
Solaire	381,2	373,5	- 7,7	- 0,0
Eolien	395,6	382,5	- 13,2	- 0,0
Total	5 908,3	6 654,1	745,7	0,1

Source : SENELEC, 2023

Tableau XXII.4 : Achat d'énergie (en GWh)

	2021	2022	2023	Var 2023/2022
PRODUCTION SENELEC (GWh)	1800,9	1655,5	1737,9	4,9%
ACHATS D'ENERGIE (GWh)	3344,5	4252,8	4916,1	15,6%
Production totale	5145,5	5908,3	6654,0	12,6%

Source : SENELEC, 2023

XXII.2. Pétrole-gaz naturel

Les études exploratoires faites sur le bassin sédimentaire sénégalais, en offshore, offshore profond et en on-shore, révèlent un important potentiel en hydrocarbure. En effet, trois grands pétroliers et gaziers ont été développés dans le pays. Il s'agit :

- Du projet Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) situé à la frontière sénégal-mauritanienne ;
- Du projet Yakaar et Téranga au niveau du bloc Cayar offshore profond ;
- Du projet de Sangomar au niveau des blocs Rufisque Offshore, Sangomar Offshore et Sangomar Offshore Profond ;

Ces trois projets s'ajoutent au bloc on-shore de Diender qui est déjà en exploitation.

En 2023, les importations de pétrole brut s'élevaient à 1 312 109 tonnes, soit une hausse de 105,9% par rapport à l'année 2022. La valeur correspondante (591,7 milliards de FCFA) affiche un relèvement moins prononcé (+62,2%) en raison du fléchissement des prix du pétrole brut (-21,2%). En effet, le prix moyen de la tonne est passé de 547 497 FCFA en 2022 à 431 398 FCFA en 2023.

S'agissant de la production de gaz naturel, elle a fortement augmenté en 2023 (+92,7%) après un repli substantiel en 2022 (-29,5%) -29,5%). En effet, ladite production est ressortie à 8,7 millions de Nm3 en 2023 après s'être établi à 4,4 millions de Nm3 en 2022.

L'intégralité de cette production est issue du seul champ Gadiaga/Sadiaratou situé sur le bloc on-shore de Diender. Elle sert à produire de l'électricité.

Tableau XXII.5 : Production de gaz naturel en millier de Nm3

Année	Production annuelle
2016	21 064
2017	21 228
2018	11 061
2019	15 696
2020	14 494
2021	6 308
2022	4 447
2023	8 771

Source : ITIE, 2023

Définition :

Le terme « offshore » signifie « au large des côtes » en anglais. L'extraction est opérée à partir de plateformes, fixes ou flottantes ancrées au fond de la mer.⁹ Offshore profond signifie que les hydrocarbures sont situés à une profondeur d'eau de plus de 500 mètres.¹⁰

Extraction à partir d'un gisement de pétrole à terre.

En savoir plus :

<https://www.petrosen.sn/potentiel-petrolier-et-gazier/>

<https://www.itie.sn/rapport-itie-2022/>

9 - <https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/petrole-et-gaz-offshore>

10 - <https://totalenergies.com/fr/compagnie/expertise-energies/explorer-produire/petrole-gaz/expertise-reconnue-production-petrole-et-gaz-gnl-offshore-profond>

XXII.3. Autres produits extractifs

Performances du Secteur minier en 2022

En 2022, le secteur extractif sénégalais a consolidé son rôle clé dans l'économie nationale. La production minière a atteint une valeur de 1 907,3 milliards FCFA dont 965,7 milliards FCFA provenant directement de l'extraction, marquant une augmentation de 26,5% par rapport à 2021. Ce secteur a généré 796,4 milliards FCFA de recettes d'exportation, représentant 22,3% des ventes extérieures, et a contribué à hauteur de 5,2%¹¹ au PIB. La masse salariale du secteur a atteint 108,3 milliards de FCFA en 2022, dont 82,5 milliards de FCFA sont versées à la main d'œuvre de nationalité sénégalaise.

Phosphate

L'extraction de phosphate, concentrée dans les régions de Thiès et Matam, a produit 2 859 462 tonnes en 2022, soit une hausse de 14,4% par rapport à 2021. La valeur de cette production s'est élevée à 130,0 milliards FCFA, représentant 13,5% de la production totale des substances minières, avec une augmentation de 63,6% en valeur. Environ 45,3% de la production, soit 72,1 milliards FCFA, a été utilisée localement pour la production d'acide phosphorique et d'engrais, tandis que 47,9 milliards FCFA ont été exportés, représentant 6,0% des exportations minières.

En savoir plus :

https://www.ansd.sn/ressources/publications/NACE_2020%20%20V3_17%2012%202021.pdf

Source : https://www.ansd.sn/ressources/publications/Note-analyse-comptes-nationaux-semi-definitifs-2020_29_12_2021_ok.pdf

Or

L'exploitation de l'or, principalement dans la région de Kédougou, a généré 543,4 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation de 6,1% par rapport à 2021. Toutefois, la production en volume a diminué de 16,2 tonnes en 2021 à 14,95 tonnes en 2022. Les exportations d'or ont également baissé de 8,3%, avec une chute des volumes exportés de 14,6 tonnes en 2021 à 13,4 tonnes en 2022.

Zircon et produits connexes

Le zircon, associé à des minéraux tels que l'ilménite et le rutile, a atteint une production de 84 065 tonnes en 2022, en baisse de 7,3% par rapport à 2021. La production totale de minéraux lourds a généré 205,4 milliards FCFA, représentant 11,1% pour l'ilménite, 9,0% pour le zircon, et 0,6% pour le rutile et le leucoxène. Les exportations de zircon ont atteint 87,9 milliards FCFA, soit 11,0% des exportations minières.

Produits des carrières

En 2022, la production de calcaire a atteint 7 610 597 tonnes, en hausse de 1,8% par rapport à 2021, dont 68,2% utilisés dans la fabrication de ciment et de clinker. La production de basalte a augmenté de 17,3% pour atteindre 6 352 766 tonnes, avec une valeur estimée à 43,5 milliards FCFA, contribuant à 4,8% de la production minière totale.

Tableau XXII.6 : Chiffres clés du secteur minier

VARIABLES CARACTERISTIQUES	UNITES	CHIFFRES		
		2021	2022	2021/2022 (%)
Production totale en valeur	milliards FCFA	1 507,7	1 907,3	26,5
Production substances minière ¹²	milliards FCFA	816,1	965,7	18,3
Valeur des Exportations	milliards FCFA	685,9	796,4	16,1
Masse salariale	milliards FCFA	101,0	108,3	7,2
Masse salariale payée à la main d'œuvre de nationalité sénégalaise	milliards FCFA	78,0	82,5	5,8
Production de Phosphates	Tonnes	2 500 344	2 859 462	14,4
Production de l'Or	Tonnes	16,20	14,95	-7,7
Production de Calcaire	tonnes	7 471 837	7 610 597	1,8
Production de basalte	tonnes	5 415 020	6 352 766	17,3
Production de Zircon	tonnes	90 706	84 065	-7,3

Source : DCSOM, Rapport d'analyse des données minières 2022

Tableau XXII.7 : Production en valeur par substance (en milliards)

SUBSTANCES	2020	2021	2022	STRUCTURE 2022 (%)	2022/2021 (%)
Argent	0,4	0,60	0,5	0,1	-12,1
Argile	1,3	1,9	1,7	0,2	-10,0
Attapulгите	9,4	8,4	4,7	0,5	-44,0
Basalte	28,2	41,6	43,5	4,8	10,2
Calcaire	15,9	15,0	17,5	1,8	16,4
Grès	0,1	0,6	0,6	0,1	-3,9
Hormite	1,1	0,3	1,2	0,1	296,7
Ilménite	58,8	77,4	107,6	11,1	39,0
Latérite	0,5	1,4	0,7	0,1	-48,1
Leucoxène	2,3	3,6	5,5	0,6	53,3
Manganèse	0,4	0,5	1,3	0,1	152,7
Marne	4,1	4,3	4,4	0,5	1,6
Minéraux lourds	0,2	0,03	2,23	0,2	-
Or	387,7	512,4	543,4	56,3	6,1
Phosphates	66,2	79,5	130,0	13,5	63,6
Rutile	2,8	3,6	5,3	0,6	47,6
Silex	2,0	5,3 ¹³	6,2	0,6	17,4
Zircon	50,2	62,0	87,0	9,0	40,3
TOTAL	631,4	816,1	965,7	100	18,3

Source : DCSOM, Rapport d'analyse des données minières 2022

11 - Rapport d'analyse des données minières 2022, Direction du Contrôle et de la Surveillance des opérations minières (DCSOM)

12 - Hors ciment, acide phosphorique, clinker et engrais

13 - Donnée 2021 mise à jour

CHAPITRE XXIII: SERVICES

XXIII.1. Transport

L'année 2023 est marquée par la réalisation de neuf (9) projets d'infrastructures routières pour un linéaire global de 288,1 km et un montant de 201,1 milliards de FCFA. Parmi ces projets, la finalisation des travaux de la ligne du Bus Rapid Transit (BRT) pour un montant de 136 milliards de FCFA et un linéaire de 18,3 km.

En 2023, la Valeur Ajoutée (VA) des services du transport s'est bonifiée de 3,4% par rapport à 2022. Cette progression est principalement induite par celle des transports ferroviaires (+31,4%), des entreposages et activités des auxiliaires de transport (+10,9%) et des activités de poste et de courrier (+10,0%), en dépit du repli de celle des transports aériens (-17,7%), des transports par eau (-3,4%) et des transports routiers (-0,4%). La croissance significative de la VA des transports ferroviaires peut être attribuée au Train Express Régional (TER) dont l'exploitation a débuté en janvier 2022.

Le réseau routier classé du Sénégal (route nationale, route régionale, route départementale, voirie à grande circulation) n'a pas évolué en 2023 par rapport à 2022 et est évalué à 16 495 km. Par ailleurs, la longueur des routes revêtues poursuit une dynamique positive depuis 2019, affichant une croissance de 1,1% en 2023 comparée à l'année précédente. Concernant les routes non revêtues, une réduction de 0,7% par rapport à l'année précédente est notée. En outre, la proportion des routes revêtues en bon et moyen état a chuté à 82,0 %, après la progression positive observée entre 2014 et 2022, où cette proportion avait augmenté de 66,0 % à 84,2 %.

Définitions :

Mouvement d'aéronef : Le mouvement d'aéronef traduit tout décollage ou atterrissage à un aéroport.

En savoir plus :

[Evolution du parc de véhicule par type et par région - Senegal Data Portal \(opendataforafrica.org\)](https://opendataforafrica.org/)

<https://ageroute.sn/download/66/rapports-dactivites-annuels/12462/rapport-dactivites-annuel-2023.pdf>

Pour ce qui est du parc automobile, la répartition géographique en 2021 montre que la région de Dakar représente plus de 65% du parc automobile, suivie de Thies (+12,2%), Diourbel (+4,8%) et Kaolack (+3,3%). En revanche, les régions de Sédhiou (0,2%), Kaffrine (0,7%) et Matam (0,8%) disposent d'une flotte de véhicules beaucoup moins importante.

En 2023, le nombre d'accidents de la circulation s'est replié de 1,1% par rapport à 2022. En revanche, le nombre de victimes (+2,2%) s'est accru. Par ailleurs, le nombre de décès parmi ces victimes a augmenté de 26,3% sur la même période.

L'activité du transport aérien en 2023 est marquée par une hausse simultanée de la quantité de fret (+11,9%), du nombre de passagers (+11,3%) et des mouvements d'aéronefs (+5,4%), comparée à l'année 2022. L'accroissement du nombre de passagers est dû à une hausse concomitante du nombre de départs (+12,5%), du nombre d'arrivées (+10,7%) et ceux en transit (+7,2%).

Le trafic maritime a baissé de 6,5% en 2023, par rapport à l'année 2022. Cette situation est liée à un repli de 14,3% des débarquements, en dépit de la bonne tenue des embarquements (+13,1%). La baisse des débarquements est en rapport avec le fléchissement de ceux des marchandises diverses (-21,9%) et des hydrocarbures raffinés (-17%). S'agissant des embarquements, la situation s'explique par l'accroissement de ceux des marchandises diverses (+14,1%) et des phosphates (+11,7%).

Tableau XXIII.1 : Evolution de la valeur ajoutée des services du transport par mode de transport (en milliards de FCFA)

	2021	2022	2023P ¹⁵	2023/2022
VA des services de transport dont:	513	539	557	3,4%
Transports ferroviaires	4	15	20	31,3%
Transports routiers	267	273	272	-0,4%
Transports par eau	11	12	11	-3,4%
Transports aériens	43	38	31	-17,7%
Entreposage et activités des auxiliaires de transport	183	195	217	10,9%
Activités de poste et de courrier	5	6	6	10,0%

Source : ANSD, comptes nationaux, mars 2024

Tableau XXIII.2 : Evolution du trafic aérien

Navigation aérien	2021	2022	2023	2023/2022
Départs	13 014	15 017	15 798	5,2%
Arrivées	13 001	15 016	15 852	5,8%
MOUVEMENTS D'AERONEFS	26 015	30 033	31 650	5,4%
Départs	917 349	1 322 330	1 487 011	12,5%
Arrivées	914 443	1 285 427	1 423 404	10,7%
En transit	134 185	165 634	177 603	7,2%
TOTAL	1 965 977	2 773 391	3 088 018	11,3%
PASSAGERS				
Départs	13 198	12 671	13 642	7,7%
Arrivées	23 846	21 841	24 982	14,4%
TOTAL FRET (en Tonnes)	37 044	34 512	38 624	11,9%

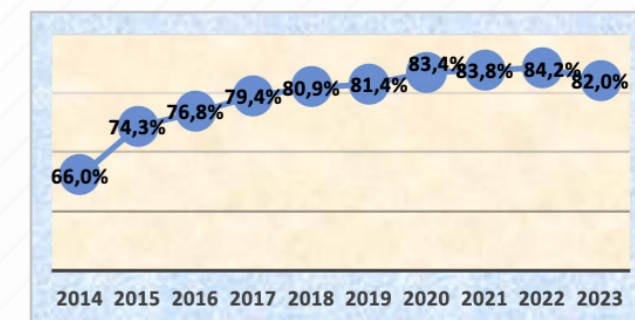
Source : AIBD

Tableau XXIII.3 : Evolution du trafic maritime

	2021	2022	2023	2023/2022
TOTAL	17 878,6	17 231,7	14 774,8	-14,3%
DEBARQUEMENT				
marchandises diverses	14 941,4	12 751,7	9 954,8	-21,9%
pétrole brut	1 014,1	503,9	1 318,2	161,6%
hydrocarbures raffinés	1 633,7	3 688,6	3 058,4	-17,1%
produits de la mer	289,5	287,5	443,4	54,2%
TOTAL	5 842,4	6 783,5	7 671,4	13,1%
EMBARQUEMENT				
marchandises diverses	4 942,4	5 939,9	6 776,3	14,1%
phosphates	658,5	678,6	757,9	11,7%
produits de la mer	238,1	165,0	137,1	-16,9%
TOTAL EMBARQT +DEBARQT	23 721,0	24 015,2	22 446,2	-6,5%

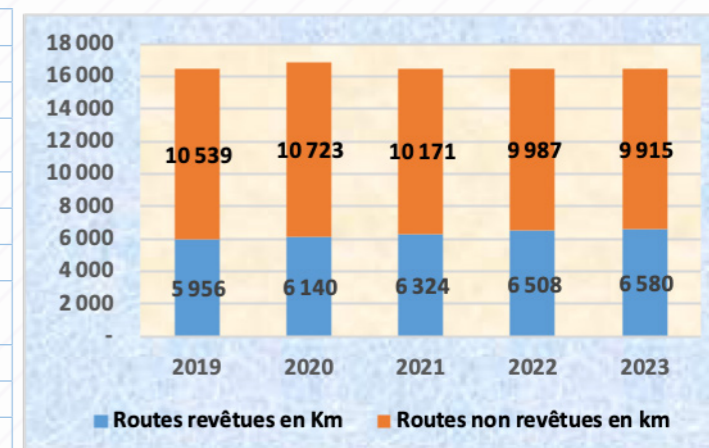
Source : PAD

Graphique XXIII.1 : Evolution des routes revêtues en bon/moyen état (en %)



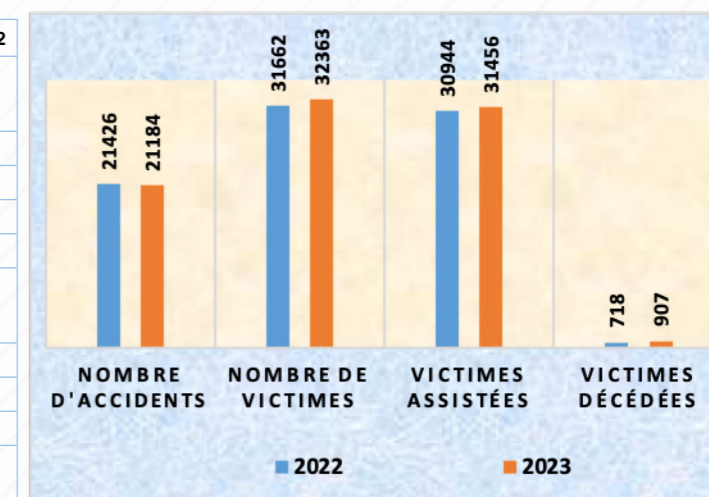
Source : AGEROUTE

Graphique XXIII.2 : Evolution du réseau routier classé en Km



Source : AGEROUTE

Graphique XXIII.3 : Répartition des accidents de la circulation



Source : BNSP

15 - Hors ciment, acide phosphorique, clinker et engrais

XXIII.2. Autres services

Les autres services renvoient aux services hors commerce, transport, santé et enseignement. En 2023, leur production à prix constants est estimée à 7 340,2 milliards en 2022, soit une hausse de 4,5 %. Cette bonification est soutenue par les services des activités spécialisées, scientifiques et techniques (9,2 %) et les activités de services de soutien et de bureau (9,2 %). Toutefois, les services d'hébergement et de restauration ont connu une chute de 0,5 %.

Suivant la tendance de la production, la valeur ajoutée **à prix constants** des autres services **a crû de 4,4%**. Cette hausse est imputable aux activités de services de soutien et de bureau (9,1%), aux activités spécialisées, scientifiques et techniques (8,9 %) et aux services artistiques, culturels, sportifs et récréatifs (6,9%).

Tableau XXIII.1 : Production des « autres services » en milliards de F CFA

Branches	2 022	2 023 ¹⁶	2023/2022
P00 HEBERGEMENT ET RESTAURATION	454,1	451,6	-0,56%
Q00 INFORMATION ET COMMUNICATION	1 245,5	1 267,1	1,74%
R00 ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	755,2	792,6	4,94%
S00 ACTIVITES IMMOBILIERES	1 243,1	1 276,5	2,69%
T00 ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	1 203,3	1 315,1	9,29%
U00 ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	416,8	455,5	9,29%
V00 ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1 362,7	1 430,8	4,99%
Y00 ACTIVITES ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	123,9	130,7	5,51%
Z00 ACTIVITES DOMESTIQUES	73,1	75,3	3,12%
ZA0 AUTRES ACTIVITES NCA	141,8	145,0	2,26%
ZB0 EXTRATERRITORIALITE	-	-	-
Total	7 019,5	7 340,2	4,57%

Source : Comptes trimestriels, T4-2023

Tableau XXIII. 2: Valeur ajoutée des « autres services » en milliards de FCFA

Branches	2 022	2 023 ¹⁷	2023/2022
P00 HEBERGEMENT ET RESTAURATION	162,6	161,7	-0,56%
Q00 INFORMATION ET COMMUNICATION	688,4	700,3	1,73%
R00 ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	384,0	403,0	4,94%
S00 ACTIVITES IMMOBILIERES	1 167,6	1 199,0	2,69%
T00 ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	655,2	714,0	8,97%
U00 ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	288,9	315,3	9,14%
V00 ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	888,8	933,3	5,00%
Y00 ACTIVITES ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	50,1	53,6	6,92%
Z00 ACTIVITES DOMESTIQUES	73,1	75,3	3,12%
ZA0 AUTRES ACTIVITES NCA	132,6	135,5	2,22%
ZB0 EXTRATERRITORIALITE	-	-	-
Total	4 491,3	4 690,9	4,45%

Source : Comptes trimestriels, T4-2023

16 - Les données de 2023 sont issues des Comptes trimestriels et régionaux.

17 - Les données de 2023 sont issues des Comptes trimestriels et régionaux

XXIII.3. Prix de production des services

L'année 2022 est marquée par une hausse des prix de production des services. En effet, ceux des services de transport et d'entreposage augmentent de 0,5% comparés à ceux de l'année précédente. Cette hausse est en liaison avec la croissance des prix des services de manutention (+3,8%) et de transport routier de marchandises (+0,1%). Toutefois, il est noté une diminution des prix des services de transport aérien de passagers (-13,0%) et des services de transport maritime et cotiers (-8,1%).

Concernant les services spécialisés, scientifiques et techniques, leurs prix grimpent de 0,3% entre 2021 et 2022. Cette situation est liée au renchérissement des services d'architecture et des activités d'ingénierie (+2,1%) et dans une moindre mesure des services de publicité (+0,1%). Cependant, il est noté une baisse des prix des activités juridiques (-2,1%) et comptable (-1,2) sur la période.

En 2022, les prix des services de soutien de bureau se relèvent de 0,1%, comparés à ceux de l'année 2021. Cette hausse est imputable à l'augmentation des prix des services d'enquête et de sécurité (+0,5%). Pour ce qui est des services d'hébergement et de restauration, leurs prix progressent de 3,4% entre 2021 et 2022. Cet accroissement est en relation avec la hausse des prix des services de restauration (+4,8%) et d'hébergement (+2,9%). De même, les prix des services immobiliers se majorent de 1,0% en 2022, comparés à ceux de 2021. Cette

Définitions :

L'IPPS base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure la variation, dans le temps, de la production de services. Il couvre les services de transport et d'entreposage, d'hébergement et de restauration, de soutien et de bureau, les services spécialisés, scientifiques et techniques et les services immobiliers.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/indices-des-prix-de-production-des-services-ipps>

augmentation est consécutive à l'appréciation des prix des services de location immobilière et des activités sur biens propres (+1,0%).

En 2023, la tendance haussière des prix des services observée en 2022 se poursuit. Ainsi, les services de transport et d'entreposage se sont renchérissés de 0,2% entre 2022 et 2023, sous l'effet principalement de la hausse des prix des services d'organisation de transport de fret (+1,6%), et des services de manutention (+0,4%).

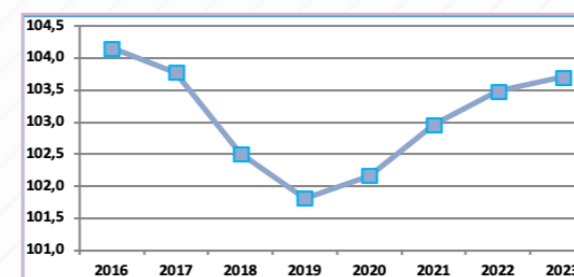
De même les prix des services spécialisés scientifiques et techniques se consolident de 0,1% en 2023, en relation avec l'appréciation des prix des activités comptables (+1,1%) et juridiques (+0,4%).

La tendance haussière des prix des services de soutien de bureau observée en 2022, s'est poursuivie en 2023 en s'établissant à 1,6%, en raison de la progression des prix des services d'enquête et de sécurité (+3,1%) sur la même période.

Les prix des services d'hébergement et de restauration grimpent de 6,3% en 2023, en liaison avec l'augmentation des prix des services de restauration (+9,3%) et d'hébergement (+5,4%).

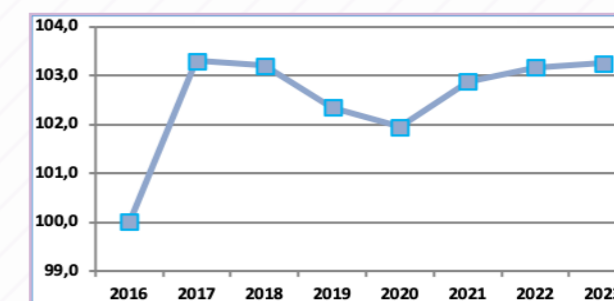
Les prix des services immobiliers se relèvent de 2,5% entre 2022 et 2023. Cette situation est consécutive à l'accroissement des prix des services de location immobilière (+2,5%).

Graphique XXIII.4 : Évolution des prix de la production des services de transport et d'entreposage



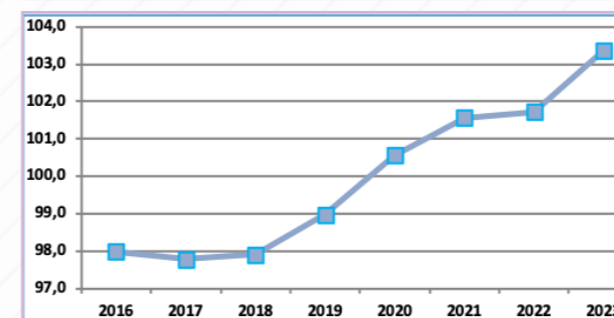
Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

Graphique XXIII.5: Évolution des prix de la production des services spécialisés scientifiques et techniques



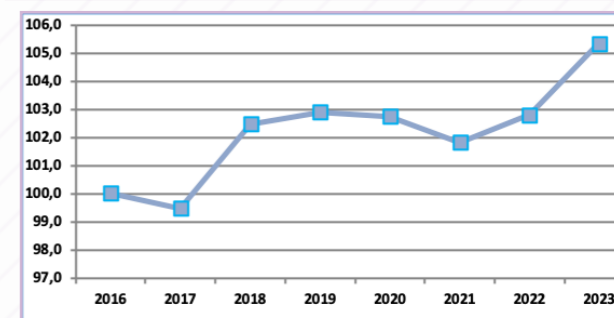
Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

Graphique XXIII.6 : Évolution des prix de la production des services de soutien de bureau



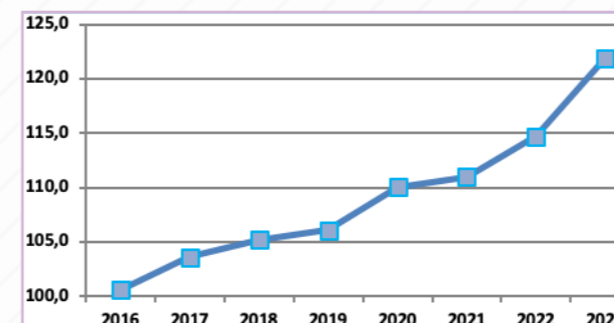
Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

Graphique XXIII.7: Évolution des prix de la production des services d'hébergement et de restauration



Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

Graphique XXIII.8 Évolution des prix de la production des services immobiliers



Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

SECTION F. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRE

Acquisition nette d'actifs financiers : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

Âge moyen : Il est la moyenne des âges de la population.

Aide familial : C'est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

Allocations familiales : elles sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Assurance collective : contrat souscrit par une personne en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes.

Assurance dommages : police à travers laquelle l'assureur protège l'assuré et garantit un remboursement des dommages causés à ses biens par un tiers ou lors d'un sinistre ou d'un accident.

Assurance individuelle : contrat souscrit de sa propre initiative par un particulier.

Assurance-vie : police à travers laquelle la vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers. Pendant un certain nombre d'années, l'assuré verse des primes à la société d'assurance en échange d'une promesse de prestations qui seront servies à une date ultérieure.

Balance courante : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

Bâti : regroupe les habitations (concessions) et les infrastructures et équipements (les aires de jeux, les établissements de santé, établissements scolaires, les marchés et infrastructures routières, etc.).

Branche d'activité : elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou fournissent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Budget : C'est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Culture identitaire : elle désigne le temps passé à regarder la télévision, à regarder et à écouter des enregistrements audiovisuels, à lire et à utiliser un ordinateur et Internet.

Déficit budgétaire : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.

Densité de la population d'une localité : c'est le rapport de l'effectif de la population de cette localité sur sa superficie.

Dépenses de fonctionnement : elles comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Dépenses de personnel : elles correspondent à la rémunération des salariés.

Dons : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.

Entreprises formelles : Ce sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

Espérance de vie à la naissance : c'est l'âge moyen auquel les sénégalais décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais espèrent vivre.

Etablissement de monnaie électronique : toute personne morale, autre que les banques, les établissements financiers de paiement et les systèmes financiers décentralisés, habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie électronique.

Etalement urbain : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Exploitation agricole : unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Fonction publique : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.

Immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA): elle concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Immeuble : est considéré comme immeuble une maison à étage avec au moins cinq niveaux, rez-de-chaussée non pris en compte.

Indice Synthétique de Fécondité (ISF) : il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

Inflation : elle est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.

Investissements Directs Etrangers (IDE) : c'est l'ensemble des investissements réalisés par des non-résidents sur un territoire économique donné.

Laïque : Il désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Logement : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation occupée par un ménage.

Masse monétaire : elle est constituée de l'ensemble des billets et pièces, plus connus sous l'appellation monnaie fiduciaire, et des dépôts.

Ménage : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

Ménage agricole : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche).

Milieu rural : il concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés comme les campagnes.

Milieu urbain : il concerne les zones urbanisées comme les villes et les agglomérations.

Parcelle : surface continue de terres déclarées par un agriculteur sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.

Poids démographique d'une région : il est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

Population en âge de travailler : Elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN).

Population vulnérable : C'est un groupe d'individus ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés.

Position Extérieure Globale Nette (PEGN) : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Prime : prix que le preneur d'assurance doit payer à une société d'assurance pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance en cas de sinistre.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Produit intérieur brut : le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées

des producteurs résidant sur son territoire.

Rapport de dépendance : il mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler.

Rapport de masculinité : il désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.

Recettes de l'Etat : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes

Recettes fiscales : Elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

Rendement : quantité de végétaux récoltée par unité de surface dans un temps donné.

Revenu disponible par habitant : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

Revenu national disponible brute (RNDB) : correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Secteur : il regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Secteur moderne : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclut les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

Solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Système financier décentralisé : une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

Taille des entreprises : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

Taux brut de scolarisation (TBS) : c'est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un

cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

Taux d'autofinancement : C'est le rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur).

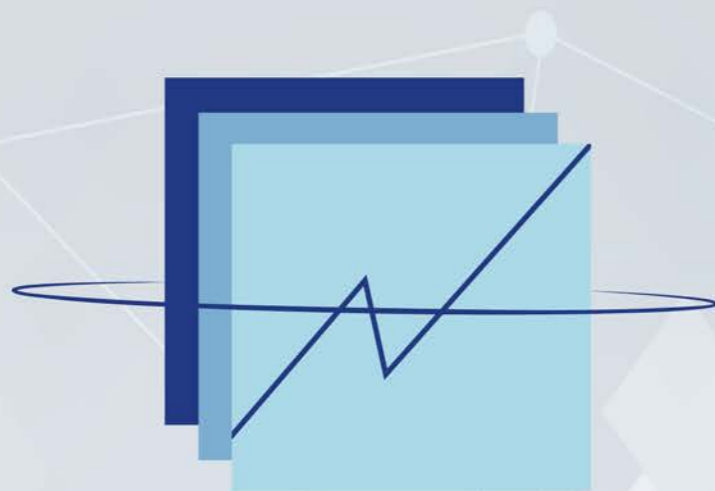
Taux d'épargne : C'est le rapport de l'épargne sur le PIB.

Taux d'investissement : C'est le rapport de l'investissement sur le PIB.

Taux de mortalité : il correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.

Taux net de reproduction mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.

Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

 Roclade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

 (+221) 33 869 21 39 Mail : statsenegal@ansd.sn

www.ansd.sn